

Département de la Charente

## MAIRIE DE CHALAIS

### Registre des Délibérations Séance du vendredi 30 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente du mois de juin à quinze heures trente minutes, le CCAS de Chalais dûment convoqué par Monsieur le Président s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël BONIFACE.

Présents : Ms BONIFACE J., DURAND J.-M., LEMOINE J.M., Mmes SAINT-LOUPT M., DURAND D., CHAPRON J.

Absents-Excusés : Mme BEAU A., POIRIER A.-M., NADAL S.

Pouvoir de Mme BEAU à M. BONIFACE

#### **Objet : MODIFICATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21 et L. 2121-23,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L. 123-6, L. 123-10 à L. 123-12,

**Le Président installe dans ses fonctions le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Chalais selon les éléments suivants,**

Suite aux élections municipales du 27 mai 2020 le Conseil Municipal dans sa séance du 24 juin 2020 a installé dans ses fonctions le Conseil d'Administration du CCAS de Chalais.

Vu la délibération n°05/2020 d'installation du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Vu l'arrêté n°4/2020 en date du 1<sup>er</sup> mars 2023 portant nomination des membres du Conseil d'Administration du CCAS et nommant Mme CHAPRON Joëlle en remplacement de Mme TABARY Karine.

Vu le courrier d'acceptation de démission de Mme SENREM Sophie, reçu le 23 mars 2023 de Mme la Préfète.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 5 juin 2023 par délibération n°49/2023, a désigné en qualité de membre élu au Conseil d'Administration du CCAS, Mme Sylvie NADAL.

**La nouvelle composition du Conseil d'Administration est la suivante :**

- Sylvie NADAL
- Anja BEAU
- Delphine DURAND
- Muriel SAINT-LOUPT

Le Maire dans un arrêté du 2 juillet 2020 et du 1<sup>er</sup> mars 2023 a nommé les quatre autres membres :

- Anne-Marie POIRIER
- Jean-Marie DURAND
- Jean-Marie LEMOINE
- Joëlle CHAPRON

Les membres du Conseil d'Administration prennent acte.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.**

Le Président

*Joël BONIFACE*



*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité.*